



COVID-19

## Les modalités de mise en place du pass sanitaire

Depuis le 9 août, le pass sanitaire est obligatoire pour accéder à certains lieux, établissements ou événements, en intérieur ou en extérieur, sans notion de jauge (cinémas, musées, cafés, restaurants, hôpitaux sauf cas d'urgence, maisons de retraite, établissement médico-sociaux, centres commerciaux de plus de 20 000 m<sup>2</sup> sur décision du préfet).

Publié le 17 août 2021

Tout adulte de plus de 18 ans devra ainsi présenter un pass sanitaire (certificat de vaccination, test négatif, certificat de rétablissement) pour accéder à ces lieux (consultez la liste des lieux sur le [site du gouvernement \(https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire\)](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire)). Le port du masque n'est plus obligatoire pour les personnes bénéficiant du pass sanitaire.

À partir du 30 septembre 2021, le pass sanitaire s'appliquera aux 12-17 ans.

### Le pass sanitaire

Le pass sanitaire consiste à présenter, sous format numérique (via l'application TousAntiCovid) ou papier, une preuve de non contamination du Covid.

Les preuves acceptées sont :

- Une attestation de vaccination complète : le schéma vaccinal est complet soit 7 jours après la 2<sup>ème</sup> injection pour les vaccins à double injection, soit 28 jours après l'injection pour les vaccins comprenant une dose unique, soit 7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection) ;
- La preuve d'un test RT-PCR, antigénique ou auto-test supervisé négatif de moins de 72 heures ;
- Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

Retrouvez toutes les informations utiles sur le [site du gouvernement \(https://www.gouvernement.fr/info-c](https://www.gouvernement.fr/info-c)



## HÔTEL DE VILLE DE MÂCON

Quai Lamartine  
71018 CEDEX Mâcon

Accueil physique et téléphonique : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00

☎ 03 85 39 71 00  
Allô Mairie : 0800 337 273